

DEPARTEMENT de SAONE-ET-LOIRE

Conseillers en exercice :33

Présents à la séance :27

Pouvoir(s):6

Absent(s):0

Date de la convocation :17/09/26

Délibération n° DEL2026-169

VILLE D'AUTUN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

ETAIENT PRESENTS A L'APPEL :

M. Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M. Jean-François JACQUEMIN, Mme Liliane MOUGIN-PEDUZZI, M. Philippe LARUE, Mme Monique GATIER, M. Gauthier GIMENEZ, Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Marie-Françoise STRASBERG, M. Alain DICHANT, M. Alain DURAND, Mme Francette GYBELS, Mme Isabel MARIN, M. Patrice MALFONDET, Mme Marie-Eve CORTET, Mme Corinne BOUTHIERE, Mme Sandrine GASSIER, M. Vincent VAUTRIN, Mme Annabelle RENOUD, Mme Anaïs PELUX, Mme Elisabeth BERTRAND, M. Jean-Marc ADAM de VILLIERS, Mme Laurence GALAND, Mme Virginie TURPIN, M. Aymerick DA SILVA REIS, M. Laurent LEDAIN, Mme Sophie DROUHIN.

ONT DONNE PROCURATION :

M. Metin ALBAYRAK donne pouvoir à M. Vincent CHAUVET, M. Jean-Louis CORMIER donne pouvoir à M. Jean-François JACQUEMIN, M. Jean-Louis GUILLON donne pouvoir à Mme Cathy NICOLAO, M. Patrick CAYEUX donne pouvoir à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Morgane BOUCHARD donne pouvoir à M. Philippe LARUE, M. Frédéric BROCHOT donne pouvoir à Mme Sophie DROUHIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Anaïs PELUX

OBJET : Action Cœur de Ville - Actualisation de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) relative à la mise en œuvre d'une OPAH RU sur le centre-ville d'Autun

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 1612-29 et R. 1612-51 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux autorisations de programme ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;

Vu la signature de la convention-cadre « action cœur de ville » à Autun le 21 septembre 2018 ;

Vu la signature de la convention OPAH-RU, le 25 septembre 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2020 approuvant l'avenant n°1 à la convention-cadre Action Cœur de Ville ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2024 approuvant la mise en œuvre d'une autorisation de programme / crédits de paiements (AP/CP) pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun ;

Vu la délibération 2025/21 approuvant l'avenant 2 à l'OPAH RU prolongeant le dispositif jusqu'en septembre 2026 ;

Vu la délibération 2026-086 du 27 avril 2026 sur l'actualisation de l'AP/CP relative à la mise en œuvre

d'une OPAH RU sur le centre-ville d'Autun ;

Considérant les engagements réciproques de l'ensemble des partenaires, le coût pour la ville d'Autun est estimé à 1 199 192,75 € TTC ;

Considérant l'engagement de l'ensemble des partenaires prévoyant la prolongation du dispositif pour une année supplémentaire, à coûts constants, portant la fin de l'OPAH-RU du centre-ville d'Autun au 24 septembre 2026 ;

Considérant que l'OPAH-RU se traduit par un soutien financier de travaux qui donnent lieu à une prolongation de la durée de vie et un embellissement des biens concernés ;

Considérant qu'il convient de modifier le phasage des crédits de paiement pour se décomposer de la manière suivante :

	2024	2025	2026	Total
Aides aux travaux	178 125,18 €	172 215,05 €	848 852,52 €	1 199 192,75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'ACCEPTER l'actualisation de l'autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP) pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun avec le phasage suivant :

	2024	2025	2026	Total
Aides aux travaux	178 125,18 €	172 215,05 €	848 852,52 €	1 199 192,75 €

Article 2 : DE PRECISER que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les crédits de paiement de l'année n+1 automatiquement la dernière année ;

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Date de publication : 2 octobre 2026

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Vincent CHAUVET